

COMPTE-RENDU de la REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 4 DECEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR :

- Finances/Personnel :
 - *Décisions modificatives budgétaires* ;
 - *Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires* ;

Attribution de chèques CADHOC ;

- *Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial.*
- Urbanisme :
 - *Déclarations d'Intention d'Aliéner* ;
 - *Aide Communale au Ravalement : attribution de subvention* ;
 - *Projet de la Place de l'Eglise : demandes de subventions* ;
- Assainissement :
 - *Emprunt*;
 - *Adhésion de la C.C.B auprès du SIAEPA de Bourgeois* ;
- Rythmes scolaires ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Germain, Guénais, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, de Boisséson et Picard.

Absents excusés : Mme Bernaud (pouvoir à M. Venancy), M. Baudet.

Le Conseil Municipal s'est réuni, lundi 4 décembre 2017, à 20 heures, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Mme le Maire fait l'appel des conseillers, demande l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil, qui est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire remercie Mme Braud de sa présence à l'école pour les différentes surveillances dans la cour (octobre à décembre), en remplacement de personnel communal absent.

- Finances/ Personnel
 - *Décisions modificatives budgétaires* :

Suite à 2 arrêts maladie importants (dont un en cours) et aux journées de présence syndicales de la cantinière, il faut procéder à des modifications budgétaires.

a) Budget Commune :

Au chapitre 12, pour les charges du personnel, il faut ajouter 8 100 €
et au chapitre 022, pour les dépenses imprévues de fonctionnement, il faut enlever 8 100 €.

Délibérations approuvées à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir) pour chacune des deux modifications demandées.

b) Budget Assainissement :

Les travaux de réhabilitation de la 3ème tranche sont finis; des subventions à Adour Garonne (20 185 €) et au Département avaient été demandées. Adour Garonne doit déposer notre dossier courant décembre. Le Département ne nous a pas suivis, malgré un dossier initialement favorable.

La commune doit donc contracter un emprunt de 50 000 € (qui sera repris, après le 01/01/2018 par le SIAEPA, Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et de l'Assainissement).

Cet emprunt à la Caisse d'Epargne (conditions plus avantageuses que la Poste) courra sur 20 ans, avec une périodicité annuelle de 2 981,65 € et un taux de 1,74 %.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

- au chapitre 1 641(emprunt), enlever 15 000 € (Investissement),
- au 13 111, ajouter 20 185 € (Subvention Adour Garonne),
- et au 020, ajouter 5 185 € (Dépenses imprévues).

Le Conseil approuve à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir) chacune des modifications

ci-dessus et la prise de l'emprunt.

- *Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires :*

Pour permettre aux Agents de percevoir ces indemnités, il faut établir en mairie un certificat administratif et l'acter par une délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).

- *Attribution de Chèques CADHOC :*

L'an dernier, 2 personnes n'en ont pas bénéficié cette année, une seule personne ne les recevra pas, en raison de nombreuses absences liées, en partie à des problèmes de santé.

Les chèques CADHOC sont en quelque sorte une récompense à l'assiduité au travail et ne sont pas obligatoires. Le Conseil s'interdit tout jugement de valeur sur la maladie, mais s'interroge sur la motivation.

Doit-il attribuer ces chèques CADHOC (160 €/ Agent, prévus aux lignes du budget) au prorata du travail effectué ?

Doit-il modifier le règlement d'attribution, en remontant le temps de travail à 9 mois /an, au lieu des 7 mois (actés précédemment et qui étaient la condition d'obtention de ces chèques) ?

M. Gaudinière s'inquiète de savoir si les 160 € sont intégralement versés, dans le cas où les 7 mois de travail ne sont pas effectués...Réponse : si trop d'absences, pas de chèques CADHOC.

M. Picard demande un vote. **M. Girault** propose de remonter le temps de présence.

M. de Boisséson est d'accord, mais pour que ce soit fait de façon équitable et pour tous les Agents.

Mme Guénais trouve que 3 mois d'absence, c'est beaucoup !

Mme Germain attire l'attention sur le fait de ne pas pénaliser la maladie et le Conseil l'approuve.

M. Gaudinière précise que le temps des vacances s'ajoute à ces 9 mois.

Après vote, le Conseil se prononce favorablement pour **remonter le temps de travail à 9 mois/an** et pour ne pas remettre les chèques CADHOC à l'Agent dont les absences se renouvellent trop souvent.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).

- *Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial :*

Un Agent a été embauché en Contrat Aidé depuis deux ans .Son contrat se termine et les Contrats Aidés disparaissent (seuls ceux qui sont au service des écoles ou des associations, perdurent).

Au 01/01/2018, la commune souhaite créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 35 heures hebdomadaires pour cet Agent qui donne entière satisfaction, tant dans son travail que ses initiatives.

Le budget fonctionnement va augmenter, avec les charges du personnel, mais les TAP vont s'arrêter en juillet...et le temps des personnes travaillant à l'école pourra être abaissé de 10%, selon la loi.

Mme le Maire demande au Conseil son accord pour la création de ce poste d'Adjoint Technique Territorial...qui permettrait de suppléer au prochain départ à la retraite d'un Agent, en juin 2019.

Les Adjoints Techniques Territoriaux seraient, à partir de cette date-là, **deux** et non trois, comme actuellement. Il n'y aurait pas de remplaçant de celui qui fait valoir ses droits à la retraite.

Délibération approuvée à la majorité (10 voix pour, dont un pouvoir et une abstention, Mme Germain).

- Urbanisme :

- *Déclaration d'Intention d'Aliéner :*

M. Gaudinière informe de la vente d'une propriété bâtie et d'autres parcelles non bâties, Rue du Chai et demande au Conseil s'il veut utiliser son droit de préemption. La commune, n'ayant pas d'intérêt à se porter acquéreur, le Conseil valide la renonciation.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).

- *Aide Communale au Ravalement :*

Un administré a fini les travaux de ravalement de deux façades, Rue Chardonnet et peut prétendre à l'attribution de subvention (environ 2 000€, conformément au seuil maximum), les travaux s'élevant à plus de 10 000 € TTC.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).

- *Place de l'Eglise : demandes de subventions :*

L'avant-projet est terminé, le projet a été validé par la commune de Plassac, maître de l'ouvrage. Il faut maintenant déposer une demande de Déclaration Préalable (maître d'oeuvre, Bureau d'études ECTAUR, de Blaye) et attendre l'avis des Bâtiments de France ;

Il est proposé au Conseil, de demander deux subventions supplémentaires :

- L'une dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Cette aide financière s'élèverait à 25 % du montant HT des dépenses estimées à 66.681,50 € + 1.209,92 € soit 67.891,42 € HT. L'aide serait donc de 16.972,86 €.
- L'autre au Département au titre des abords des Monuments Historiques. Cette aide est également au taux de 25 % du coût H.T. à laquelle sera appliqué un coefficient de solidarité 2018 (en 2017 : 0,83). L'aide sera donc de 16.972,00 € et si le coefficient de solidarité se maintient à 0,83, la subvention sera de 14.087,00 €.

Le plan de financement des travaux de réaménagement serait les suivant :

Dépenses :

- Travaux de réaménagement de la Place :	67.891,42 €
- TVA 20 % :	13.578,28 €
TOTAL	81.469,70 €

Recettes :

- DETR 2018 :	16.972,86 €
- Département :	14.087,00 €
- FEMREB 2018 :	3.103,80 €
- Autofinancement :	47.306,04 €
TOTAL	81.469,70 €

Délibérations approuvées à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir) :

(25% du montant HT, soit **16 972,86 € pour la DETR**) et

(25% du montant HT, moins le coefficient de solidarité s'il reste inchangé à 0,83 soit **14 807 € pour le Département**).

- Assainissement :

- Emprunt :

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir) de contracter un emprunt de 50 000€ à la Caisse d'Épargne.

• Adhésion de la CCB auprès SIEPA du Bourgeois (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et D'Assainissement) :

La commune de Plassac est contre cette adhésion (voir précédents compte-rendus de Conseils) et désapprouve cette adhésion, à l'unanimité (11 voix contre, dont un pouvoir).

La commune doit délibérer pour la compétence Eau;

Délibération approuvée à la majorité des votants (9 voix pour, dont un pouvoir et 2 abstentions (Mmes Germain et Guénaïs).

Pour représenter Plassac auprès du Syndicat, il faut élire deux Délégués, compétents au niveau technicité. M. Gaudinière est élu Titulaire et M. Picard, Suppléant.

- Rythmes scolaires :

Pour préparer la rentrée de septembre 2018, le Conseil d'Ecole (Enseignants, Parents élus, Elus, DDEN) s'est réuni en novembre dernier pour répondre à la consultation demandée, concernant la réorganisation du Temps scolaire, l'actualisation du PEDT (Projet Educatif De Territoire), les horaires internes à l'école de Plassac et la suppression des TAP.

Le Conseil d'Ecole a opté pour une semaine à 4 jours, la suppression des TAP et un changement d'horaire pour la rentrée en classe, après la pause méridienne.

Suite au sondage diffusé par les Parents et l'enquête menée par les Enseignants, la majorité des réponses est favorable au retour de la semaine à 4 jours (sans mercredi travaillé), à la suppression des TAP et aux possibles changements d'horaires à 8h45 et 13h30.

Les horaires proposés étaient : 9 h/12h ou 8 h45/12h, pour le matin et
13h30/16h30 ou 13h30/16h15 ou 13h45/16h30, pour l'après-midi.

Cela, en conformité avec la législation du temps scolaire, qui exige 24 h d'enseignement/semaine, avec moins de 3h et demie / demi-journée, une pause méridienne d'au moins 1h et demie et des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires pour contribuer à la réussite individuelle de l'enfant), correspondant à 36h /an, qui s'ajoutent aux activités d'enseignement et qui sont dispensées par les maîtres, en accord avec les parents.

Les horaires retenus par le Conseil d'Ecole sont : **8h45/12h...et 13h45/16h30.**

Le Conseil Municipal, suivant l'avis du Conseil d'Ecole, a acté toutes les propositions :

Délibérations approuvées à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir) pour le retour de la semaine à 4 jours, pour la modification d'horaire (13h45/16h30 et non 13h30/16h30) et pour la suppression des TAP.

Les communes ont été consultées jusqu'au 31/12/2017. Les Services Académiques recueilleront les décisions de modifications pour le 31/03/2018 et valideront ou non, les nouveaux Projets Educatifs De Territoire.

- Questions Diverses :

Mme le Maire informe :

- qu'un administré accepte le prix proposé par le Conseil, quant au délaissé de voirie à la Croix de Faux Coeur,
- que la CCB se réunira à Plassac, le 13 décembre 2017, à 18h30, à la Salle Polyvalente,
- qu'en conséquence, l'Association Move Z fun ne pourra pas faire son activité dans la salle ce soir- là, de 17h30 à 18h30,
- que des Plassacais, très contents du Journal Municipal, ont adressé des félicitations par mail.

Mme Germain déplore quelques problèmes de non distribution dans certains quartiers du village. Les parcours de distribution doivent être revus et les personnes qui ne peuvent ou ne veulent plus faire la tournée, doivent le faire savoir.

Les nouveaux petits Agendas de poche sont arrivés et prêts à être distribués.

Mme Barras indique la prochaine réunion du SIES (Syndicat Lycées et Collège) : mercredi 6 décembre 2017 à 20h 30, à Teuillac.

Mme Braud rappelle que les Ateliers du Mascaret se mobilisent pour le Téléthon; ils seront Place du Rey, samedi 9 décembre et demandent à ce que 3 barrières soient mises pour bloquer 3 places de parking, près des toilettes publiques.

M. Picard s'étonne qu'à la dernière réunion de la Commission Urbanisme, seulement 3 personnes étaient présentes, alors que certains Conseillers étaient intéressés par cette réunion.

Désormais, les convocations aux Commissions, seront envoyées à tous les Conseillers et pas seulement aux membres des Commissions concernées.

M. Picard demande quand les travaux du parking des tennis seront finis.

M. Venancy répond que la réception des travaux se fera mercredi 6 décembre et il ne restera plus qu'à peindre les bandes blanches pour matérialiser les places. Au Peyrat, les arbres ont besoin d'être taillés.

Un Agent Technique a suggéré d'agrandir le parking de l'école, côté Maison de Retraite...idée émise par l'Adjoint à la Voirie. Des devis sont en attente.

M. Venancy et M. Gaudinière sont satisfaits de ne plus voir traîner des poubelles, Rue du Chai, mais constatent qu'il y a toujours un problème de palplanches, Rue de la Taillande.

Le compteur de la Place du Rey, en face de la Poste, penche, et ce, depuis longtemps.

M. Venancy annonce la prochaine réunion de la Commission du Port, vendredi 15 décembre 2017,

à 19 h, à la Salle Polyvalente.

M.Girault voudrait apporter des précisions quant à l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), complétée par la plateforme ICARE (Informations, Conseils, et Accompagnement en Rénovation Énergétique, voir Journal Municipal).

M. Girault met en garde : ces conseils, dans le cadre du Pays de la Haute Gironde, sont hors réglementation et ne permettent pas l'obtention d'un prêt à taux 0 ; de plus, ces organismes ne sont pas assurés pour le faire en décennal. Les habitants peuvent se retourner contre ces organismes, pour défaut de conseils. Des bureaux d'études thermiques, assurés et compétents peuvent apporter leur aide dans ce domaine, et en toute légalité. M. Girault a contacté le Président de la CCB.

M. Girault fait part de la demande d'une Administrée d'exposer ses créations artisanales destinées à la vente (bougies), dans la Salle du Local Interassociatif une fois par mois. Elle souhaiterait commencer début janvier Les disponibilités de cette Salle seront à voir avec le Secrétariat.

M. Picard a constaté que lors du dernier Loto, il faisait trop chaud dans la Salle Polyvalente. La température va être abaissée d'un degré, et sera à 21°. Il faut faire une régulation de ventilation, explique M. Girault.

Mme Braud rappelle que la **Fête de Noël** de l'école aura lieu **jeudi 14 décembre**, à partir de 15h30, à la Salle Polyvalente. Pour cela, un Agent des Services Techniques doit se rendre disponible mercredi matin 13 décembre, pour conduire le camion, afin d'aller chercher les sapins de Noël chez Leclerc : un pour l'école (?), un pour la Salle des Fêtes et un pour la Place du Rey.

Le sapin de la Salle Polyvalente sera décoré dans la matinée de mercredi et les goûters des enfants seront préparés jeudi matin 14, avec l'aide des Ateliers du Mascaret.

Le spectacle (Compagnie Soleil dans la nuit), assuré par 3 comédiens, est offert par la Municipalité

(650 €), ainsi que le goûter et des cadeaux pour la garderie.

Les élèves des CM1 et CM2 iront visiter la Villa Gallo-Romaine et le Musée, **le 19 décembre**, dans la matinée.

La Coopérative scolaire prend à sa charge deux films au Zoétrope : **(20/12)** « Coco » (plus grands) et « les Moomins attendent Noël » (plus jeunes) ; les transports (2 bus) sont payés par la Municipalité.

Marché de Noël de l'école : 21/12, à 16h30.

Les illuminations dans les rues seront également installées ce même 13 décembre. ...rien de spécifique de prévu pour la Place du Rey.

Le sapin de la Salle Polyvalente sera décoré mercredi et les goûters des enfants seront préparés jeudi matin 14, avec l'aide des Ateliers du Mascaret.

Samedi 16 décembre, veillée de Noël (Salle Polyvalente), organisée par le Comité des Fêtes, à 20h.

Dimanche 4 mars 2018, Repas des Aînés (12 h), à la Salle Polyvalente.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 h45.

La Secrétaire de Séance,
M-C BRAUD.